

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 mars 2025



Stratégie pour les tiers-lieux 2025-2028.

Des espaces d'innovation sociale qu'il faut pérenniser

Les tiers-lieux constituent des espaces d'innovation, de mutualisation ou de partage, générateurs de dynamiques sociales et d'animation territoriale. 250 tiers-lieux, dont les trois-quarts situés en milieu rural, sont à ce jour implantés en Nouvelle-Aquitaine. Ce maillage dense est le fruit de dynamiques territoriales accompagnées, depuis une douzaine d'années, par une politique volontariste et régulièrement réaffirmée du Conseil régional. Le CESER s'associe pleinement aux orientations fixées pour cette politique régionale pour la période 2025-2028.

Un des enjeux majeurs réside désormais dans la capacité des tiers-lieux à perdurer de manière pérenne, au-delà des deux années d'accompagnement proposées par l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). La consolidation de leur modèle socio-économique doit être une priorité, en prenant en compte leurs spécificités, les conditions de travail des salariés et bénévoles, l'accès à des formations et enfin, l'information des populations.

Le Conseil régional propose d'accompagner les tiers-lieux qui s'engagent dans quatre domaines : la formation, le soin, la production et l'alimentation. Le CESER attire l'attention sur les effets potentiellement réducteurs d'une telle approche qui pourrait brider certaines initiatives ou en limiter la portée. D'autres thématiques sont envisageables, parmi lesquelles la dimension touristique, l'adaptation au changement climatique, le logement (certains tiers-lieux ayant par exemple déjà travaillé sur l'accueil des saisonniers).

Enfin, l'articulation et la complémentarité entre les tiers-lieux et d'autres structures existantes doivent être recherchées afin d'éviter les doublons et effets de concurrence. Le CESER appelle plus spécifiquement l'attention sur l'ouverture des tiers-lieux aux domaines de la santé et de la formation, avec deux points de vigilance : celui de la concurrence et donc de la fragilisation possible des acteurs existants, et celui de l'intervention dans les tiers-lieux d'acteurs ou d'actrices dont la qualité ou les pratiques ne seraient pas nécessairement reconnues.

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER « [Stratégie tiers-lieux 2025-2028 et accord-cadre avec la Coopérative des tiers-lieux](#) ».

Contact presse :

Morgan BAILLON

Coordinateur communication

morgan.baillon@ceser-nouvelle-aquitaine.fr / 05 57 57 50 18